EUREDD Facility

Approche Juridictionnelle dans le Pool – Définition et suivi de la durabilité des commodités à risques de déforestation (CRD)

Plateforme APOI - 22 Juillet 2021

Jim Djontu (PhD)

EFI

1. Définition de l'Approche Juridictionnelle (AJ)

- Plusieurs termes sont utilisés pour décrire une variété d'approches similaires mais pas identiques. On rencontre les approches paysages, juridictionnelles, territoriales etc.

- L'élément commun de toutes ces approches est qu'elles visent à réunir les parties prenantes importantes d'une région donnée à l'échelle de la juridiction, territoire ou du paysage pour s'accorder sur les objectifs de leurs activités, les aligner et se partager les responsabilités de suivi et vérification de l'atteinte des objectifs.

2. Exemples d'initiatives d'AJ

- Revue de la littérature faite en 2018 par le World Resources Institute (WRI) a identifié environ 17 initiatives sur les approches paysages et juridictionnelles
- Les plus documentées sont celles de l'état de Mato Grosso au Brésil (émission évitée de 6 gigatonnes) et de la Province du Kalimantan Central en Indonésie (RSPO).
- Les programmes REDD+ des Départements de la Sangha et de la Likouala au Congo et de la Province de Maï-Ndombé en République Démocratique du Congo (RDC)
- Initiative d'approche juridictionnelle (Terpercaya) de production et développement d'huile de palme en Indonésie

3. Situation Agricole du Pool

Superficies	Hectares
Département du Pool	3 395 000
Manioc	71 000
Maïs	50 000
Arachide	11 000
Palmier à huile	800 (GTC, FRM-SFBB…)

- 60% de couverture savanicole
- 37% de couverture forestière

4. Pressions anthropiques

- Forte pression démographique avec 236 000 habitants et une densité de 7 habitants/km² (Croissance de 1,1% en 2007)
- Augmentation de la production de 66,5% entre 1996 et 2018 liée à la multiplication des surfaces cultivables favorisée par la mécanisation
- Besoins en pâturages - Elevage bovin estimé à 4 500 têtes
- 3,82% de perte de couverture forestière entre 2000-2010 dont 96,80% à des fins agricoles
- Perte de 2 300 hectares de couverture forestière entre 2012 et 2016
- Orientation des plantations agro-industrielles (plus de 5 ha) en zones de savane (Arrêté 9450/MAEP/MAFDPRP)
- Attractivité géographique/Proximité des grandes centres urbains et marchés

5. Projets agricoles

- PNDA (2018-2022) prévoit plusieurs projets:
  - Culture de 8000 ha de manioc en association avec les fruitiers sur le modèle de Boko
  - Riziculture sur 9 310 ha dans le Pool et la Bouenza
  - Production du maïs (fabrication d'aliment de bétail et des marchés) et de la pomme de terre
- Extension des palmeraies du GTC et FRM-SBB (2000 ha)

6. Commodités à risques de déforestation (CRD)

- Les commodités à risques de déforestation ont été définies pour la première fois en 2013 dans le cadre des travaux entrepris par Global Canopy Programme (GCP).
- GCP définit les CRD comme des « produits et matières premières commercialisées à l'échelle mondiale qui proviennent des écosystèmes forestiers tropicaux, dont la production contribue de manière significative à la déforestation et à la dégradation des forêts ».
- Selon les contextes, les CRD incluent l'huile de palme, soja, cacao, bœuf, cuir, hévéa, café, bois, cacao, maïs etc.
- L'agriculture (soja, bœuf, huile de palme, etc.) est responsable de ¾ de la destruction des forêts tropicales

7. Objectifs de cette initiative

1. Développer des indicateurs clés et simplifiés de durabilité de production des CRD (social, économique, environnement et de gouvernance), huile de palme en tête
2. Référencer et suivre l'évolution de la performance de la durabilité juridictionnelle de la production des CRD sur le court, moyen et long terme, huile de palme en tête
3. Développer un outil ou une plateforme sur la performance de la durabilité juridictionnelle de la production des CRD du Pool pour informer les consommateurs, les institutions financières (IF), le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les acheteurs etc.

8. Exemples d'indicateurs clés et simplifiés (Projet Terpecaya)

9. Avantages et importance de l'AJ (1)

- Approche holistique de réduction de la déforestation (couvre toute la juridiction – e.g. Département), Applicable à toutes les commodités.
- Accès facilité aux financements et aux marchés des commodités durables, qui est en croissance
- Etape vers une labellisation, locale et nationale (Huile de palme ou toute autre CRD) avec un premium sur le produit labellisé.
- Synergies avec RSPO, UTZ (Standard d'agriculture durable), Table ronde pour un soja responsable - RTRS, Table ronde mondiale sur le bœuf durable – GRSB etc.

10. Avantages et importance de l'AJ (2)

- Démontrer les progrès réalisés vers la légalité, la durabilité, et ses engagements zéro-déforestation, CDN etc.
- Assurances légitimes, efficientes et fiables que les commodités achetées ont été produites de manière durable,
- Outil ou baromètre de la production durable des CRD dans le Pool
- Mesure de la performance de légalité de la juridiction à faibles coûts avec indicateurs simplifiés facile à vérifier.
- Démarche multi-acteurs (Administration, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers etc.)
- L'UE pourrait contribuer à la vulgarisation et sensibilisation des acheteurs et les IF sur cet outil ou plateforme

11. Chronogramme des activités

Activités	**2021**	**2022**	**2023**
Élaboration et validation des termes de référence de l'approche			
Tenue de l'atelier de lancement à Kinkala dans le Pool			
Atelier du groupe de travail restreint de la plateforme APOI de définition des indicateurs sociaux et économiques clés et simplifiés de durabilité			
Atelier du groupe de travail restreint de la plateforme APOI de définition des indicateurs environnementaux et de gouvernance clés et simplifiés de durabilité			
Atelier de la plateforme pour la consolidation du référentiel simplifié de légalité et durabilité			
Missions test du référentiel sur le terrain et finalisation			
Collecte des données de référence ou de base			
Collecte annuelle des données pour le suivi de la durabilité			
Exploration des approches de labellisation locale voire nationale des CRD			

Merci